

insouciance et à l'arbitraire de leur volonté l'application des mesures d'économie que la situation exige ; 6o. Que nous devons exiger que ces mesures nous soient soumises immédiatement, afin de juger de leur efficacité et décider si nous pouvons en confier l'exécution à ces ministres qui nous ont tant trompés dans le passé.

En conséquence, M. l'Orateur, je vous remets la proposition suivante qui exprime, j'en suis convaincu, les sentiments de tout le pays.

“Que tous les mots après “que” soient retranchés et remplacés par les suivants :

“ Cette chambre est prête à voter les sub-sides à Sa Majesté, mais regrette que les promesses d'économie, faites à la dernière session, n'aient pas été réalisées durant la vacance ;

“ Que l'état alarmant des finances de la province cause de légitimes inquiétudes au peuple ;

“ Que le ministère actuel aurait dû, dès les premiers jours de la session, soumettre des mesures pratiques et

propres à faire cesser les déficits qui s'accroissent depuis quelques années ;

“ Que les promesses d'économie faites par le trésorier, sont trop vagues ne peuvent rassurer l'opinion publique, et ne donne pas de garanties suffisantes que l'équilibre sera rétabli entre les recettes et les dépenses ;

“ Qu'il n'est pas sage dans les circonstances, et avec la triste expérience du passé, de laisser entièrement à l'arbitraire des ministres les détails des économies considérables que la situation exige ;

“ Que c'est le devoir du gouvernement de soumettre des mesures servant de bases à ces économies, ainsi que les noms des employés qui seront congédiés, en détail des diminutions de salaire que l'on se propose de faire, afin de permettre à la chambre de voir si les réformes projetées seront satisfaisantes et justes ; et si les ministres, donnant l'exemple du patriotisme, assumeront leur part légitime des sacrifices, imposés aux membres des deux branches de la législature, aux employés publics et aux institutions de charité.”